



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION N° 2015-97

FINANCES

5 - Adoption de la décision modificative n° 1 – budget des eaux usées – M 49

Date de la convocation : le 03 décembre 2015,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : M. David DUPUTEL

Présents : 40

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER (Commune d'Attainville), MM. Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Youcef CHELGHAF (Commune de Garges-lès-Gonesse), M. Gérard GRÉGOIRE et Mme Yolande GARRET (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et M. Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), M. Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Mme Michèle BACHY et M. Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), MM. Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE et Mme Laure QUÉRÉ (Commune de Le Thillay), M. Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 5

M. Luc VILLERMIN, Délégué titulaire de la commune de Fontenay-en-Parisis, donne pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué titulaire de la commune de Le Thillay,
M. Cédric MORVAN, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à M. Henri GUY, Délégué Titulaire de la commune de Mareil-en-France,
M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsoul, donne pouvoir à Mme Geneviève RAISIN, Déléguée Titulaire de la commune de Montsoul,
M. Bernard BESANÇON, Délégué Titulaire de la commune de Puisieux-en-France, donne pouvoir à M. Didier GUEVEL, Délégué Titulaire de la commune de Le Plessis-Gassot,
M. Lionel LECUYER, Délégué Titulaire de la commune de Vémars, donne pouvoir à M. Alain GOLETTA, Délégué Titulaire de la commune de Vémars.

Présents sans droit de vote : 2

FINANCES

5 - Adoption de la décision modificative n° 1 – budget des eaux usées – M 49

EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative en eaux usées intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

BUDGET EAUX USÉES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1					
Exploitation					
Chapitre	Article	BP 2015	Décision Modificative		Observations
			Dépenses	Recettes	
011 - Charges à caractère général	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	14 000,00 €	4 000,00 €		Ajustement de crédit
011 - Charges à caractère général	6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers	8 613 000,00 €	100 000,00 €		Ajustement de crédit
011 - Charges à caractère général	617 - Etudes et recherches	255 000,00 €	32 800,00 €		Ajustement de crédit
011 - Charges à caractère général	618 - Divers	174 700,00 €	-68 000,00 €		Ajustement de crédit
011 - Charges à caractère général	6228 - Divers	951 540,00 €	5 000,00 €		Ajustement de crédit
011 - Charges à caractère général	6257 - Réceptions	25 400,00 €	3 000,00 €		Ajustement de crédit
Sous total chapitre 011 - charges à caractère général		10 033 640,00 €	76 800,00 €		
	023 - Virement à la section d'investissement	15 432 926,00 €	-1 298 459,00 €		Equilibre de la section
Sous total chapitre 023 - Virement à la section d'investissement		15 432 926,00 €	-1 298 459,00 €		
042 - Opérations d'ordre	6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 101 679,00 €	1 476 000,00 €		Ajustement inventaire
042 - Opérations d'ordre	777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	365 612,00 €		254 341,00 €	Ajustement inventaire
Sous total chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections		3 467 291,00 €	1 476 000,00 €	254 341,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			254 341,00 €	254 341,00 €	

FINANCES

5 - Adoption de la décision modificative n° 1 – budget des eaux usées – M 49

Investissement					
Chapitre	Article	BP 2015	Décision Modificative		Observations
			Dépenses	Recettes	
040 - Opérations d'ordre	13912 - libellé non renseigné	158 875,00 €	254 341,00 €		Ajustement inventaire
040 - Opérations d'ordre	281351 - Bâtiments d'exploitation	80 506,00 €		356 128,00 €	Ajustement inventaire
040 - Opérations d'ordre	281532 - Réseaux d'assainissement	2 940 000,00 €		1 103 359,00 €	Ajustement inventaire
040 - Opérations d'ordre	28154 - Matériel industriel	2 018,00 €		3 577,00 €	Ajustement inventaire
040 - Opérations d'ordre	28181 - Autres Installations	0,00 €		12 936,00 €	Ajustement inventaire
<i>Sous total chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i>		3 181 399,00 €	254 341,00 €	1 476 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	31 000,00 €	6 000,00 €		Ajustement de crédit
<i>Sous total chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</i>		31 000,00 €	6 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	70 000,00 €	-20 000,00 €		Ajustement de crédit
21 - Immobilisations corporelles	2184 - Mobilier	8 000,00 €	-2 600,00 €		Ajustement de crédit
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres	34 000,00 €	-30 000,00 €		Ajustement de crédit
<i>Sous total chapitre 21 - Immobilisations corporelles</i>		112 000,00 €	-52 600,00 €		
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	1 865 000,00 €	-240 000,00 €		Ajustement de crédit
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	8 219 202,00 €	-2 943 054,00 €		Ajustement de crédit
23 - Immobilisations en cours	2318 - Autres immobilisations corporelles	12 408 188,00 €	3 152 854,00 €		Equilibre de la section
<i>Sous total chapitre 23 - Immobilisations travaux en cours</i>		22 492 390,00 €	-30 200,00 €		
4581.. Opérations sous mandat	458123 - M430-12 MONTSOULT	45 990,00 €	50 000,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458138 - M277-82A GONESSE source le vernois	179 300,00 €	-179 300,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458139 - M612-83 LE THILLAY	5 400,00 €	-5 400,00 €		Ajustement de crédit

FINANCES

5 - Adoption de la décision modificative n° 1 – budget des eaux usées – M 49

4581.. Opération sous mandat	458144 - M580-90 SAINT WITZ	475 860,00 €	-415 800,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	337 260,00 €	-264 600,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458149 - M277-95 GONESSE	434 280,00 €	-180 000,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC VILLEMER	187 320,00 €	-138 140,00 €		Ajustement de crédit
4581.. Opération sous mandat	458154 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	0,00 €	102 800,00 €		Ajustement de crédit
<i>Sous total chapitre 4581- Opérations sous mandat</i>		<i>1 665 410,00 €</i>	<i>-1 030 440,00 €</i>		
	021 - Virement de la section d'exploitation	15 432 926,00 €		-1 298 459,00 €	même montant qu'en exploitation
<i>Sous total chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation</i>		<i>15 432 926,00 €</i>		<i>-1 298 459,00 €</i>	
4582..Opération sous mandat	458223 - M430-12 MONTSOULT	45 990,00 €		50 000,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458238 - M277-82A GONESSE source le vignois	179 300,00 €		-179 300,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458239 - M612-83 LE THILLAY	5 400,00 €		-5 400,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458244 - M580-90 SAINT WITZ	475 860,00 €		-415 800,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	337 260,00 €		-264 600,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458249 - M277-95 GONESSE	434 280,00 €		-180 000,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC VILLEMER	187 320,00 €		-138 140,00 €	Ajustement de crédit
4582..Opération sous mandat	458254 - M492-100 LE PLESSIS GASSOT	0,00 €		102 800,00 €	Ajustement de crédit
<i>Sous total chapitre 4582 - Opérations sous mandat</i>		<i>1 665 410,00 €</i>		<i>-1 030 440,00 €</i>	
TOTAL GÉNÉRAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				-852 899,00 €	-852 899,00 €
TOTAL GÉNÉRAL DE LA DÉCISION MODIFICATIVE				-598 558,00 €	-598 558,00 €

FINANCES

5 - Adoption de la décision modificative n° 1 – budget des eaux usées – M 49

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Mme Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M 49,

Vu la délibération n° 2015-30 portant approbation du budget eaux usées 2015 adoptée par le comité syndical du 25 mars 2015,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1 - Approuve la décision modificative n° 1 relative au budget des eaux usées énoncée ci-dessus,

2 - Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 1 en eaux usées M 49.

Bonneuil-en-France, le 17 décembre 2015

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,
Maire honoraire de Louvres.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 décembre 2015.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

